



**Appel à candidatures  
pour recruter 7 « Agent·es d'accueil saisonnier·es »  
au Parc national des Cévennes**

**Conditions de recrutement**

Recrutement pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité (article L332-22 du code général de la Fonction publique).

**Poste à temps complet du 29 juin au 13 septembre 2026.**

Fonctionnement par équipe de 2 : une équipe sur le Mont-Lozère, une équipe sur le Mont-Aigoual et une équipe sur le causse Méjean + un agent d'accueil « volant » circulant sur les 3 équipes (permis B obligatoire).

Temps de travail : 36 heures/semaine. Plusieurs samedis, dimanches et jours fériés travaillés en pleine saison (mi-juillet / mi-août). Les récupérations des dimanches et fériés travaillés, ainsi que les congés acquis, seront posés en cours et en fin de contrat.

Salaire : INM 380 (IB 422) correspondant à 1 870,66 € brut par mois (soit environ 1 500 euros net mensuel hors mutuelle obligatoire)

**Les postes proposés ne sont pas logés.**

**Le Parc national des Cévennes**

Territoire de moyenne montagne, le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km<sup>2</sup> avec un cœur protégé habité avoisinant environ un tiers de sa surface. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif central au-dessus de la Méditerranée une mosaïque de milieux.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant cet héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et tout récemment en Réserve internationale de ciel étoilé, la plus grande d'Europe.

La charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, définit un projet de territoire à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement tout en répondant aux aspirations des acteurs locaux.

L'établissement public du Parc national des Cévennes doit assurer trois missions : i) connaître et protéger, ii) accompagner le développement durable, iii) accueillir et sensibiliser.

Le cœur du Parc national des Cévennes abrite une population permanente significative, expliquant l'enjeu majeur du territoire de concilier les activités économiques (agriculture, forêt, urbanisme...) et les intérêts naturalistes.

## Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services techniques : Connaissance et veille du territoire / Développement durable / Accueil et sensibilisation.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Piémont cévenol / Vallées cévenoles.

Le poste d'agent·e d'accueil saisonnier·e est placé sous l'autorité hiérarchique du ou de la délégué·e territorial·e de massif et sous la coordination de la chargée de mission accueil.

Il est basé dans les locaux de l'EP PNC, soit :

- au Pont-de-Montvert, pour l'équipe du Mont-Lozère,
- au Vigan ou à la Serreyrède, pour l'équipe du Mont-Aigoual,
- au Villaret (commune de Hures-la-Parade) ou à Florac pour l'équipe du causse Méjean,
- à Florac siège de l'EP PNC pour l'agent remplaçant (volant).

## Missions liées au poste

La mission d'agent·e d'accueil saisonnier·e est de **renforcer l'information et la sensibilisation** des visiteurs sur les sites les plus fréquentés du cœur de Parc.

Pour la saison estivale 2026, trois binômes d'agent·es d'accueil saisonnier·es assureront ces missions : un sur le secteur de la plaine du Tarn – sommet du Mont-Lozère, un autre sur celui du Mont-Aigoual – lac des Pises et un troisième sur le secteur du causse Méjean.

Ces secteurs sont des zones d'élevages extensifs qui accueillent chaque année des troupeaux transhumants (ovins et/ou bovins) pendant la période estivale (juin à septembre en général). Pour se protéger d'éventuelles prédatations, beaucoup de troupeaux sont gardés par des bergers et des chiens de protection. Aussi, pour permettre aux différents usagers du territoire de partager ces grands espaces, il convient de prévenir d'éventuelles interactions entre ces chiens et les visiteurs (randonneurs, VTTistes...). La mission des agent·e·s d'accueil saisonnier·e·s visera donc à **sensibiliser sur les comportements à tenir et également à assurer un lien et un partage d'informations entre éleveurs et touristes** (localisation des troupeaux, conduite à tenir...).

Par ailleurs, sur ces sites emblématiques, des atteintes à l'environnement sont régulièrement constatées, en particulier par méconnaissance de la réglementation en cœur de Parc et des enjeux naturalistes du territoire. Cette mission vise donc plus globalement à renforcer la qualité de l'accueil, de l'information et de la prévention sur le territoire du Parc.

Afin d'assurer une présence de terrain 7 jours sur 7, y compris les jours fériés, un·e septième agent·e d'accueil interviendra alternativement sur chacun des secteurs.

### Votre mission en détail :

Après une période de formation théorique et pratique, les agent·e·s d'accueil saisonnier·e·s regroupés en binôme, devront aller au-devant des visiteurs sur des sites fortement fréquentés, pour :

- informer les visiteurs sur les règles de bonne conduite, les précautions d'usage et la réglementation ;
- participer à l'information du public sur la conciliation des usages, en particulier avec les troupeaux ;
- rencontrer des éleveurs et bergers pour connaître leurs pratiques et la localisation des troupeaux ;
- accueillir/informer et sensibiliser les visiteurs du Parc national sur son patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, sur sa fragilité et sur protection ;
- participer à la maîtrise de la fréquentation lorsqu'elle est nécessaire ;
- renseigner et orienter le public ;
- faire un retour des activités et observations de terrain (fréquentation, infractions, observations diverses).

**La mission se déroule donc essentiellement en extérieur sur les sentiers de randonnée, au contact du public.** L'action quotidienne de chaque binôme sera encadrée par le·la délégué·e territorial·e du massif, ou son·sa référent·e désigné·e en son absence, selon un planning pré-établi.

## Compétences

- capacité à travailler en extérieur et bonne condition physique indispensable ;
- une connaissance du territoire du Parc (ou de l'un des massifs concernés) est fortement recommandée ;
- pratique et goût pour la randonnée en moyenne montagne ;
- bonne capacité relationnelle et de communication ;
- sens de la présentation, de la discipline et du travail en équipe ;
- connaissances des enjeux du Parc national et de ses patrimoines naturels et culturels ;
- ne pas avoir d'appréhension vis-à-vis des chiens et en particulier des chiens de troupeaux ;
- des connaissances agricoles sur le pastoralisme et sur les chiens de troupeaux seraient un atout ;
- la pratique de l'anglais serait un plus.

## Diplômes, expérience et niveau de formation

- formation ou expérience en accueil/environnement et/ou agriculture souhaitée ;
- permis de conduire B.

## Conditions de travail

Un véhicule de service sera mis à disposition pour chaque binôme dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

Le port de la tenue mise à disposition par le Parc national est obligatoire.

Durant la période de grande affluence touristique (du 14 juillet au 17 août), une présence sur le terrain est requise les week-ends et jours fériés.

La mission consistant principalement à assurer l'accueil et l'information des visiteurs sur le terrain, les horaires et les tâches pourront être ajustées par le la délégué territorial.e en fonction des conditions météorologiques ou des besoins du service.

## Modalités administratives

Les candidats adresseront une lettre de motivation et un curriculum vitae, pour le vendredi 13 février 2026 au plus tard.

- Par courriel (**de préférence**) avec accusé de réception à :  
[candidatures.pnc@cevennes-parcnational.fr](mailto:candidatures.pnc@cevennes-parcnational.fr)

ou, le cas échéant,

- par courrier à l'attention de  
M. le Directeur,  
Parc national des Cévennes,  
6 bis place du Palais  
Florac

### 48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier, entre le **16 et le 22 février 2026** et les candidats retenus à l'issue de cette étape en seront informés entre le **23 et le 27 février 2026**.

Les dates prévisionnelles des entretiens sont prévues les **3 et 4 mars 2026** au siège de l'établissement public et feront l'objet d'une confirmation aux candidats retenus.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

Florence BOISSIER (chargée de mission accueil)  
04.66.49.53.66 ou 06.99.75.45.65  
[florence.boissier@cevennes-parcnational.fr](mailto:florence.boissier@cevennes-parcnational.fr)

ainsi qu'aux délégués territoriaux des 3 massifs concernés :

- Stéphan GARNIER (secteur Mont Lozère) / 06 77 90 37 26 / [stephan.garnier@cevennes-parcnational.fr](mailto:stephan.garnier@cevennes-parcnational.fr)
- Célia VILLARET (secteur Aigoual) / 06 79 91 24 05 / [celia.villaret@cevennes-parcnational.fr](mailto:celia.villaret@cevennes-parcnational.fr)
- Richard SCHERRER (secteur causse Méjean) / 06 77 97 29 93  
[richard.scherrer@cevennes-parcnational.fr](mailto:richard.scherrer@cevennes-parcnational.fr)